

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 12 MAI 2023 A 20 H 30

Date de la convocation : 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombres de membres excusés : 0

Nombre de membres absent : 0

L'an deux mille vingt-trois, le douze mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T - COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. - PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A. - RICO S. - THIVOLET D. - VERCHERAND P. - VIAL F. – Mesdames MOREL P. - TRICAUD M.- BARROUX V.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT :

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Madame Magali TRICAUD est désignée secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Nomination d'un secrétaire de séance,

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2023

- Suppression du poste de Secrétaire de Mairie ;
- Encaissement d'un chèque ;
- Aménagement du parvis de l'Eglise ;
- Demande de subventions ;
- Station d'épuration ;
- PLUi ;
- Divers dont :
 - Ecole
 - Site internet
 - Référent déontologie pour les élus
 - Situations de crise
 - Critérium du Dauphiné
 - Agent communal
 - Bilan piégeage

- Ventilation salle Grenette
- Adressage
- Propriétaires et exploitants forestiers

1 – Suppression du poste de secrétaire de Maire – *délibération n° DEL2023-05-18*

Monsieur le Maire explique que compte tenu du départ de la secrétaire de Mairie et de l'adhésion de la commune au service commun de secrétaires de Mairie porté par Loire Forez Agglomération au 1^{er} avril 2023, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression du poste de secrétaire de Mairie.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	15	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

2 – Encaissement d'un chèque – *délibération DEL n°2023-05-19*

Monsieur le Maire informe avoir reçu un chèque d'un montant de 187.92 Euros d'ANTARGAZ en remboursement d'un trop perçu.

Approuvée sans question ni remarque à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	15	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

3 – Aménagement du parvis de l'Eglise – *délibération n° DEL2023-05-20*

Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint proposent au Conseil Municipal de faire réaliser l'aménagement du parvis de l'Eglise et de ses abords (partie voirie communale -240m²) en même temps que les travaux du Centre Bourg (voirie LFA). Monsieur le Maire présentent plusieurs devis. Le montant global des travaux s'élèverait à 13 582.06 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux d'aménagement du parvis de l'Eglise et ses abords à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	15	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0

4 – Demande de subvention – délibération n° DEL2023-05-21bis

Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint proposent de faire une demande de subvention auprès de Loire Forez Agglomération pour les travaux d'aménagement du parvis de l'Eglise et de ses abords, dans le cadre de l'enveloppe n°2 du fonds de soutien, à hauteur de 13 582.06 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette demande de subvention à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	15	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

5 – PLUi

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, rappelle les différentes phases de construction du PLUi à 87 communes.

Un état des lieux de la commune a déjà été fait avec Mme COMBE, référente LFA pour la commune, dont l'objectif était de recenser les différentes zones : commerces, zones de loisirs, habitats remarquables, fermes, zones sensibles.

Une réunion territoriale de secteur a également eu lieu à CEZAY le 27 avril 2023.

Monsieur PONVIANNE rappelle que d'autres réunions, ouvertes aux conseillers municipaux, auront lieu en juin et en octobre 2023.

6 – Station d'épuration de la Grille

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la Déclaration Préalable de Loire Forez Agglomération relative à la construction de la nouvelle station d'épuration, le SIEL signale la nécessité d'une extension du réseau électrique basse tension pour un montant total de 15 522€ à la charge de la Commune, avec possibilité de faire application de l'article L332-8 du Code de l'urbanisme pour que ces participations spécifiques soient exigées du bénéficiaire de la demande.

7 – Divers

➤ Ecole :

Magali TRICAUD, adjointe aux écoles informe du départ en retraite prochain de Mme PEILLER, aide maternelle. Suite à une réunion avec la Directrice du RPI et l'institutrice de la classe des Petite et Moyenne sections, une offre d'emploi sera bientôt mise en ligne.

➤ Site internet :

Magali TRICAUD présente le nouveau site internet. Il devrait être mis en ligne d'ici une quinzaine de jours.

➤ **Référent déontologie pour les élus :**

Monsieur le Maire informe de la future désignation d'un référent déontologue pour les élus dans le cadre de la loi dite « 3DS » du 21 février 2022. Le but de ce dispositif sera d'accompagner et conseiller les élus pour les prémunir contre les risques juridiques, notamment dans le cadre de situations de conflits d'intérêts. Ce référent doit être extérieur au Conseil Municipal, et ne doit pas non plus faire partie des effectifs de la Commune. Le Centre de Gestion de la Loire propose une solution clé en main, à raison de 10€/an par élu.

➤ **Situations de crise :**

Monsieur le Maire informe d'une réunion dont la date est à définir relative à la gestion des situations de crise (inondations, catastrophes naturelles, etc.). Cette réunion fera l'objet d'une présentation et différents organismes afin de connaître ses interlocuteurs. Un référent sera à prévoir.

➤ **Critérium du Dauphiné :**

Monsieur le Maire informe que les cyclistes traverseront la commune le mardi 6 juin 2023 entre 15h et 15h30. Certaines routes seront donc fermées.

➤ **Agent communal :**

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'apporter un soutien à l'agent communal à raison d'une ou deux journées par semaine.

➤ **Bilan piégeage :**

Monsieur le Maire, à titre informatif, donne lecture du bilan des captures des ragondins et rats musqués communiqué par la Chambre de l'Agriculture :

Pour 2021 : 13 Rats musqués et 392 Ragondins

Pour 2022 : 7 Rats musqués et 412 Ragondins

➤ **Devis ventilation Salle Grenette :**

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, donne lecture d'un devis de l'entreprise DEMARE pour la ventilation de la salle Grenette. Aucune suite donnée pour l'instant.

➤ **Adressage :**

Monsieur Patrice VERCHERAND explique que le problème des rues qui n'apparaissent pas encore sur les GPS provient uniquement du travail non réalisé par les sociétés de GPS.

➤ **Travaux Forestiers :**

Monsieur PALLUAT DE BESSET rappelle que les propriétaires forestiers ou les exploitants forestiers ont l'obligation d'informer la Mairie de la réalisation de travaux.

➤ **Eclairage :**

Monsieur THIVOLET demande si la commune est assurée pour l'éclairage des terrains de foot et de tennis en cas de dégradation.

7 – Dates à retenir

- Prochain conseil municipal : vendredi 23 juin 2023.

Procès-verbal de la séance du 10 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2023 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	15	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

Clôture de la séance à : 23 heures 30

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Magali TRICAUD,

Maire et Président de séance :

Secrétaire de séance :

